

## **FOYER DES JEUNES**

# **Règlement intérieur du camp d'été du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026**

*La vie quotidienne est un moment essentiel en séjour. Sa bonne gestion conditionne le bon déroulement du séjour. « Ados », animateurs nous allons vivre ensemble une semaine. Avec le souci du bien-être de tous, nous nous engageons à faire de notre mieux pour respecter ces règles :*

- Les moments de la vie quotidienne sont de manière générale :

### **Lever/Coucher :**

- ✓ Lever échelonné après le signal donné par les animateurs
- ✓ Coucher commun / 15 min de temps calme puis silence

### **Les repas :**

- ✓ Un cuisinier proposera des repas variés et équilibrés
- ✓ Le repas est un moment de convivialité et de partage où les jeunes se doivent de rester calme et silencieux.
- ✓ Les règles de vie en communauté seront en vigueur tout au long du repas (servir, entraide, débarrasser...)
- ✓ Les animateurs sont présents en soutien

### **Toilette / Douche / Hygiène :**

- ✓ Obligation de se laver les dents (matin et soir)
- ✓ Douche quotidienne au moins une / jour (moments prévus avant petit déj' et le repas du soir)
- ✓ Interdiction de remettre des vêtements sales

- Voici ci-dessous d'autres points qui réguleront la vie quotidienne du séjour

### **Déplacements :**

- ✓ Il sera autorisé aux jeunes des déplacements dans le centre avec la présence d'un animateur uniquement.
- ✓ Il est formellement interdit de sortir de sa chambre et se promener dans le centre après l'extinction des feux.

#### Transport :

- ✓ Le transport des enfants se fera en minibus conduit par les animateurs ; l'aller et retour de Noves au centre Jean chaix à Barcelonnette ainsi que le transport du centre de vacances aux activités prévues.

#### Argent de poche et affaires personnelles :

- ✓ Il sera recueilli par un animateur. Il lui rendra sur demande de sa part si le besoin est justifié. Il n'y a pas de budget imposé. Toutefois nous nous en remettons au bon sens des familles pour que l'argent de poche soit une somme raisonnable.
- ✓ Chaque « ado » est responsable de ses effets personnels.
- ✓ Tout vol entrainera l'exclusion du séjour.

#### Communication :

- ✓ Le numéro de téléphone du directeur du camp sera communiqué aux parents en cas d'urgence.
- ✓ La page Facebook du foyer des jeunes sera mise à jour afin que les parents suivent le déroulement du séjour.

#### Téléphone portable :

- ✓ Les jeunes pourront utiliser leur portable la journée
- ✓ Les animateurs permettront aux jeunes d'appeler leurs parents ou responsables légaux via leur téléphone personnel
- ✓ Les portables seront retirés aux jeunes après l'extinction des feux.

#### Linge :

- ✓ Aucune machine ne sera prévue sauf cas exceptionnel
- ✓ Casquette, lunettes de soleil et crème solaire obligatoires
- ✓ Sac à dos assez grand
- ✓ Merci de respecter une valise par personne et un sac à dos
- ✓ Prévoir une lotion anti moustique

#### Alimentation :

- ✓ Dans un souci de sécurité (éviter la fatigue et des fringales éventuelles), nous inciterons tous les jeunes à manger les différents aliments prévus et cuisinés aux différents repas.
- ✓ Des repas uniques seront proposés.
- ✓ En cas d'allergies alimentaires, merci d'en faire part au directeur du séjour.

#### Frais médicaux :

- ✓ Prévoir la photocopie de la carte Vitale du responsable légal ainsi que la carte d'identité de l'enfant.
- ✓ Les frais médicaux (généralistes) sont avancés lors du séjour, le remboursement devra être fait par les parents ou le tuteur légal. Nous leur transmettrons la feuille de soin.

#### Tabac et boissons :

- ✓ La consommation de tabac, boissons alcoolisées et énergétiques par les jeunes est **strictement interdite** pendant le séjour. Tout mineur en possession de quelconques substances illicites sera renvoyé sur le champ du séjour.

#### Comportements :

- ✓ Une conduite correcte est exigée de la part des adhérents du foyer. Il est recommandé d'une façon générale, d'adopter un comportement sociable et respectueux envers l'équipe d'animation (responsable, animateurs, intervenants), envers l'ensemble des adhérents, le personnel et vacanciers du centre.
- ✓ Les vols et les violences sont strictement interdit et donneront lieu à une exclusion du séjour.

#### Respect de l'intimité et de la vie privée :

- ✓ Chacun doit respecter la vie privée des autres, en particulier ce qui concerne l'intimité des chambres et les espaces communs.
- ✓ L'accès aux chambres des autres est interdit, sauf autorisation explicite des animateurs.

#### L'Inscription au camp :

- ✓ L'enfant doit être adhérent de la structure et être scolarisé en classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>.
- ✓ Priorité aux enfants ayant leur dossier 2025-2026 à jour.
- ✓ 15 places sont disponibles. En cas de désistement, une liste d'attente est mise en place.
- ✓ Un dossier d'inscription est à remplir.
- ✓ La fiche sanitaire (si PAI, une copie).
- ✓ Le règlement intérieur signé.
- ✓ Le règlement en chèque à l'ordre du « **régie recettes enfance jeunesse NOVES** ».

#### Tarifification famille :

- ✓ Prise en charge de la mairie de 40% du prix du séjour, (transport hébergement activités, repas).
- ✓ Tarifs modulés en fonction de ressources des familles et des fratries.



| <b>TARIFICATION Séjour d'été (par enfant)</b><br><b>en fonction des ressources (quotient familial CAF)</b> |                         |                           |
|--|-------------------------|---------------------------|
| <b>RESSOURCES</b>  | <b>1 enfant inscrit</b> | <b>2 enfants inscrits</b> |
| <i>0 à 600€</i>  | 210€                    | 200€                      |
| <i>601 à 900€</i>  | 220€                    | 210€                      |
| <i>Plus de 900€</i>  | 230€                    | 220€                      |
| <i>Régime MSA Et autres</i>  | 220€                    | 210€                      |

**Portail famille :**

Le séjour sera comptabilisé sur votre facture d'août visible sur votre espace personnel du portail famille et validé en chèques.

**Ce séjour est organisé pour permettre aux jeunes de s'amuser, de découvrir de nouvelles activités et de vivre ensemble dans un esprit de respect et de camaraderie.**

**Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal. Dans ce cas, nous pouvons envisager une exclusion.**

**Aucune somme ne sera remboursée et les frais de retour seront à la charge des parents ou du tuteur légal.**

Le présent règlement a fait l'objet de la délibération n° 2026/99 en date du 28 avril 2026.

A Noves, le

Signature du représentant légal du mineur  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Maire,



Laurent FABRE